

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-85

OBJET : Avenant à la convention avec la Ville de Tours pour la mise à disposition de fibre optique.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

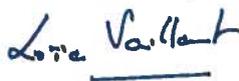
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité l'avenant à la convention avec la Ville de Tours pour la mise à disposition de fibre optique.

Fait à Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT